

LE PACTE DU LOGICIEL LIBRE
Un bien commun à protéger et à développer.

Je suis député(e) à l'Assemblée nationale



J'ai conscience que

Le travail des acteurs du Logiciel Libre participe à la préservation des libertés fondamentales à l'ère du numérique, au partage du savoir et à la lutte contre la « fracture numérique ». Il constitue également une opportunité pour le public mais aussi pour l'indépendance technologique et la compétitivité de la France et de l'Europe ;

Le Logiciel Libre est un bien commun à protéger et à développer. Son existence repose sur le droit pour un auteur de divulguer son logiciel avec son code source et d'accorder à tous le droit de les utiliser, les copier, les adapter et les redistribuer, en version originale ou modifiée.

Je m'engage donc à

Encourager les administrations, établissements publics et collectivités territoriales à développer et utiliser prioritairement des logiciels libres et des standards ouverts ;

Défendre les droits des auteurs et des utilisateurs de logiciels libres, notamment en demandant la modification de toute disposition légale fragilisant ces droits et en m'opposant à tout projet ou proposition qui irait dans ce sens.

Nom : _____ Département : _____
Prénom : _____ Parti : _____
Circonscription : _____

Coordonnées de confirmation :

Adresse* : _____
Code postal* : _____ Ville* : _____
Téléphone sur lequel l'APRIL peut vous joindre * : _____
Email : _____ Fax : _____

Fait à * : _____ Signature * : _____
Le * : _____

* champs obligatoires.

À renvoyer par courrier ou par fax à :

Association April
c/o ARDEVA
40bis, rue du Faubourg Poissonnière - 75010 PARIS
Tél. : 01 78 76 92 80 - Fax : 01 45 65 32 90



Si vous disposez d'un scanner, vous pouvez également renvoyer ce pacte signé et numérisé à candidats@candidats.fr